

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 COMPTE RENDU SIMPLIFIÉ

	APPEL NOMINAL	Madame Isabelle GERVAIS
	NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE	Madame Isabelle GERVAIS
	LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Documents transmis à tous les élus par mail
	APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 16 JUILLET ET 24 SEPTEMBRE 2020	Le Procès-Verbal du 16 juillet 2020 est adopté par 29 VOIX POUR (élus de la majorité, M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, élus de la Minorité ; 3 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE et M. OUF, élus de la Minorité) et 1 ABSTENTION (M. DARROUZET élu de la Minorité) Le Procès-Verbal du 24 septembre 2020 est adopté à l' UNANIMITÉ .
DGS		
48	REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE DE BOLBEC Le présent règlement sera applicable dès sa transmission au Sous-Préfet du Havre dans le cadre du contrôle de légalité.	26 VOIX POUR (élus de la Majorité), 5 VOIX CONTRE (M. POTIER, Mme NOUVILLE, M. OUF, M. CHEBLI et M. DARROUZET, élus de la Minorité) et 2 ABSTENTIONS (M. ORAIN et Mme HOMBERT-DUPUIS, élus de la Minorité)
49	COMMISSION DE CONTROLE DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION Il est demandé au Conseil Municipal de nommer en qualité de membres de la Commission de contrôle des délégations de service public : Titulaires : - Monsieur Philippe BEAUFILS - Monsieur Sylvain LE SAUX - Monsieur Raymond VIARD - Monsieur Rachid CHEBLI Suppléants : - Monsieur Raphael GRIEU - Monsieur Jean-Yves HEDOU - Madame Dominique COUBRAY - Monsieur Xavier DARROUZET	<u>UNANIMITE</u>
50	REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les nouvelles dispositions relatives au temps de travail de la Ville de BOLBEC et la mise à jour du règlement intérieur.	29 VOIX POUR (élus de la Majorité et M. POTIER, Mme NOUVILLE et M. OUF, élus de la Minorité) Et 4 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, M. CHEBLI et M. DARROUZET, élus de la Minorité)

51	RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COLLECTIVITE Il est porté à la connaissance de l'assemblée le rapport qui sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes.	<u>LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES INFORMATIONS</u>
52	2 RUE JULES GREVY ACQUISITION DU TERRAIN ACCORDS ADMINISTRATIFS Il est proposé au Conseil Municipal de valider : - La déconstruction du bien 2 rue Jules Grévy. - La diminution du nombre de logements sociaux sur la commune en ne comptant plus cette habitation de type 6 dans le listing.	<u>UNANIMITE</u>
53	ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN SITUEE 37 RUE FAUQUET FICHET APPARTENANT A MADAME MONIQUE MONVILLE – APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION Au vu de l'intérêt que représentent cette surface et son emplacement pour l'aménagement d'une voie d'accès pour les services de secours. Il est proposé au Conseil Municipal : 1) de valider l'acquisition de cette bande de terrain, 2) de dire que les frais d'acte seront à la charge de la Ville de BOLBEC,3) 3) d'autoriser Monsieur le Maire ou, en son absence, Monsieur le Premier Adjoint à signer l'acte notarié en l'étude de Maîtres MAHE et RUELLAN-LIMARE, Notaires associés à BOLBEC, ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>
54	DISPOSITIF BOUTIQUE TEST Il est proposé au Conseil Municipal : ▪ d'autoriser le maintien du dispositif « Boutique Test » sur la commune de Bolbec, ▪ d'adopter le règlement de fonctionnement du dispositif, ▪ d'adopter la convention cadre de partenariat à intervenir entre la Ville et les porteurs de projet, ▪ d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier adjoint à signer lesdites conventions, ainsi que tous autres actes afférents.	32 VOIX POUR (élus de la Majorité, M. POTIER, Mme NOUVILLE, MM. OUF, ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS et M. CHEBLI, élus de la Minorité) et 1 VOIX CONTRE (M. DARROUZET, élu de la Minorité)
55	RÉGULARISATION EMPRISE PARCELLAIRE DU POSTE DE REFOULEMENT DE LA SOCIETE ORIL ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET CAUX SEINE AGGLO - COTE PERREL Compte tenu de son ouvrage qui est indivisible, il est nécessaire de procéder à la cession par la Ville de BOLBEC à Caux Seine Agglo de l'emprise du poste de refoulement Il est demandé au Conseil Municipal: 1) de valider cette rétrocession à titre gratuit, 2) de dire que l'acte notarié sera rédigé par l'étude de Maîtres MAHE et RUELLAN-LIMARE, notaires de la Ville 3) de dire que les frais d'acte seront à la charge de la société ORIL, 4) d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier Adjoint à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>
	PLAINE DE BACLAI - CESSION DE PARCELLES - A LA SOCIETE ORIL La société ORIL projette d'agrandir son site d'exploitation de Baclair. Pour construire, ils souhaitent utiliser leurs parcelles séparées par des bandes de terrain appartenant à la Ville.	

56	Il est proposé au Conseil Municipal : 1) de valider cette cession de terrains à la société ORIL, 2) de dire que l'acte notarié sera rédigé par l'étude de Maîtres MAHE et RUELLAN-LIMARE, notaires de la Ville, 3) de dire que les frais d'acte seront à la charge de la société ORIL, 4) d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence Monsieur le premier adjoint, à signer tout document ou toute pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>
57	SERVICE COMMUN INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION – ANNÉE 2021 La convention initiale arrivant à son terme le 31 décembre 2020, il est proposé de la renouveler pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Il est proposé au Conseil Municipal : - de renouveler cette convention de service commun informatique et téléphonique entre Caux Seine Agglo et les communes de Grandcamp, Lillebonne, Port-Jérôme sur-Seine, rives en Seine, Bolbec, La Frenaye et Terres de-Caux pour une durée d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 - d'autoriser Monsieur le premier Adjoint à signer la convention ainsi que tout document ou toute pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>
FINANCES		
21	ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL Le comptable municipal n'a pu recouvrer certains titres de recettes et demande à la Ville d'admettre ces sommes en non-valeur soit 1 773,57€	<u>UNANIMITE</u>
22	VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS A CERTAINES ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2021. Elles prévoient 1/12^{ème} du montant de la subvention annuelle. L'ADALE et l'UNION SPORTIVE DE BOLBEC souhaitent, en janvier 2021, une avance sur subvention des mois de janvier, février, mars et avril. La régularisation se fera après le vote du budget.	<u>UNANIMITE</u> Les élus membres de ces associations ne prennent pas part au vote.
23	VERSEMENT D'ACOMPTES SUR LA SUBVENTION ATTRIBUEE AU CCAS. Il est proposé de verser des acomptes au fur et à mesure des besoins de trésorerie du CCAS avant le vote du budget 2021 dans la limite 3/12^{ème} du montant alloué en 2020.	<u>UNANIMITE</u>
24	BUDGET VILLE : DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020.	<u>UNANIMITE</u>
25	BUDGET LOCATIONS : DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2020.	<u>UNANIMITE</u>
26	BUDGET VILLE : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT VOTE DU BUDGET.	<u>UNANIMITE</u>
27	BUDGET LOCATIONS : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT VOTE DU BUDGET.	<u>UNANIMITE</u>
RESSOURCES HUMAINES		

12	ACCUEIL DE VOLONTAIRES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE Il est proposé au Conseil Municipal : - de donner son accord à l'accueil de jeunes en service civique volontaire dans le cadre du partenariat avec la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Mission Locale du Pays de Caux Vallée de Seine, la convention de mise à disposition pour chaque jeune volontaire, - de s'engager à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et la mise en œuvre des missions, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, ou toute convention afférent au dispositif du Service Civique - d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget primitif, chapitre 012	<u>UNANIMITE</u>
13	MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS N°2 Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir : - approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2021. - autoriser à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.	<u>DELIBERATION ADOPTÉE PAR</u> 30 VOIX POUR (élus de la Majorité et M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS, MM. CHEBLI et DARROUZET, élus de la Minorité) et 3 ABSTENTIONS (M. POTIER, Mme NOUVILLE et M. OUF élus de la minorité)
14	ADJONCTION A LA DELIBERATION DU 27 SEPTEMBRE 2017 PORTANT INSTAURATION DU RIF-SEEP Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les modifications de régime indemnitaire à compter du 01/01/2021 telles que présentées	<u>UNANIMITE</u>
SERVICES TECHNIQUES		
6	POLITIQUE DE GESTION PATRIMONIALE DES VILLES MOYENNES DE NORMANDIE SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BOLBEC DANS LA DÉMARCHE COLLECTIVE LANCÉE PAR L'ADEME POUR UNE ÉTUDE DE PROGRAMMATION PATRIMONIALE. L'objectif de cette opération collective, financée intégralement par l'ADEME et ses partenaires, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et la Région Normandie est, que chacune des collectivités engagées : - s'organise en mode projet pour définir sa stratégie patrimoniale, - élabore un diagnostic sommaire (structurel et valeur d'usage), - élabore différentes propositions, - valide des objectifs opérationnels et une stratégie de mise en œuvre, - valide une programmation de rénovation de son patrimoine avec un volet énergétique, - commence la mise en œuvre de sa gestion dynamique du patrimoine. Il est donc demandé au Conseil Municipal : - d'engager la Ville de BOLBEC dans l'opération collective « Schéma Directeur Immobilier » menée par l'ADEME. - de désigner :	<u>UNANIMITE</u>

	- Mme Charlie GOUDAL en qualité d'élue référente pour piloter la démarche. - M. Christophe LELIONNAIS en qualité de référent technique pour coordonner la démarche.	
7	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L) : BILAN D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2019 DES 3 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC : TRANSPORT URBAIN, CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE GAZ. Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) et désigné ses membres. Les rapports et comptes rendus sont portés à la connaissance du Conseil Municipal.	<u>LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES RAPPORTS</u>
8	ACTUALISATION DU RECENSEMENT D'INDICES DE CAVITÉS SOU-TERRAINES Au fur et à mesure des investigations menées sur les cavités, pouvant lever ou modifier le périmètre de risque d'un indice, le plan et les fiches associées doivent être modifiés. Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la DDTM et donc de : - modifier le périmètre de risque de l'indice n°109 - lever l'indice ZBSJ001 et son périmètre de sécurité - d'autoriser la modification des fiches et du plan de recensement des indices de cavités de la Ville de Bolbec.	<u>UNANIMITE</u>
9	RESIDENCE DU BON SEJOUR - CESSION DE LA PARCELLE L'immeuble a changé de destination et n'est plus seulement réservé à l'accueil des personnes âgées. Afin d'aménager les espaces, SEMINOR a demandé à la Ville la cession de la parcelle bordant le bien immobilier. Il est proposé au Conseil Municipal : - De valider la cession de la parcelle AZ n°675, à l'euro symbolique, au profit de SEMINOR, - De dire que l'acte notarié sera rédigé par l'étude de Maîtres MAHE et RUELLAN-LIMARE, notaires de la Ville de BOLBEC, 41 rue Jacques Fauquet à BOLBEC, - De dire que les frais d'acte notarié seront pris en charge par SEMINOR, - D'autoriser Monsieur le Maire ou, en son absence, Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document ou toute pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>
10	LOTISSEMENT « LE CLOS DU RESERVOIR » - RETROCESSION DES EMPRISES PUBLIQUES Il est proposé au Conseil Municipal : - de valider la cession, à titre gratuit, par AMEX au profit de la commune de BOLBEC des parcelles constituant les espaces publics, - de dire que l'acte notarié sera rédigé par l'étude de Maîtres MAHE et RUELLAN-LIMARE, notaires de la Ville de BOLBEC, 41 rue Jacques Fauquet à BOLBEC, - de dire que les frais d'acte notarié seront pris en charge par AMEX, - d'autoriser Monsieur le Maire ou, en son absence, Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document ou toute pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>

11	MODIFICATION DES EMPRISES DES ROUTES DEPARTEMENTALES RD 910 et 312 bis Il est proposé au Conseil Municipal: - d'approuver les nouveaux tracés des routes départementales au niveau des places Desgenétais et Félix Faure - de procéder à la modification des emprises publique de la RD 910 et de la RD 312 bis avec le Département de Seine Maritime - d'autoriser M le Maire, ou en l'absence, M. le Premier Adjoint à signer la convention de modification ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>
CULTURE		
2	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE JACQUES PREVEL – 2020/2021. La MJC Jacques Prevel et les services municipaux s'engagent à travailler en concertation afin de développer le partenariat qui les lie. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en son absence le premier Adjoint, à signer la convention ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier	<u>UNANIMITE</u>
3	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET LA FABRIK A SONS – JANVIER 2021/ DECEMBRE 2023. La Fabrik à Sons et les services municipaux s'engagent à travailler en concertation afin de développer le partenariat qui les lie. Il est donc proposé au Conseil Municipal : - d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le premier Adjoint, à signer la convention ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier	<u>UNANIMITE</u>
DRESA		
9	RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA MAISON DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE DE BOLBEC. Chaque année le délégataire remet un rapport de sa DSP, faisant état du bilan pédagogique et financier de l'activité. Etudié lors de la commission consultative locale des services publics du 25 septembre dernier, le rapport 2019 du délégataire doit être ensuite présenté pour information aux membres du Conseil Municipal.	<u>LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CE RAPPORT</u>
10	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2021 AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ANIMATION ET DES LOISIRS POUR LES ENFANTS (A.D.A.L.E). Il est demandé au Conseil Municipal de : - se prononcer sur le renouvellement de la convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux avec l'association ADALE - et d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier adjoint à signer cette convention, ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>

11	RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAUX VALLEÉ DE SEINE POUR L'ORGANISATION DE L'EPS DANS LES ECOLES PROJET SPORT. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur : - le renouvellement de la convention de mise à disposition d'éducateurs sportifs dans les écoles proposée par la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine - d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier adjoint à signer cette convention	<u>UNANIMITE</u>
12	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « MULTI-ACTIVITES EN FAMILLE » ET « VIE LIBRE » POUR L'ANNEE 2020. Afin d'apporter son soutien à leurs fonctionnements, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 200 euros à chacune de ces 2 associations.	<u>UNANIMITE</u>
13	CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LE PROJET « BOLBEC SPORT ». Afin de mettre en place le projet « Bolbec Sport », il est demandé au Conseil Municipal de valider la création de ce comité consultatif.	<u>UNANIMITE</u>
14	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CO BOLBEC NOINTOT BMX POUR PARTICIPER AUX FRAIS D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE POLO VÉLO EN OCTOBRE 2020. Afin d'apporter son soutien à cette association, impliquée dans l'organisation du championnat de France de Polo Vélo, il est demandé au Conseil Municipal - d'attribuer une subvention de 3 000 € - d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document ou pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.	<u>UNANIMITE</u>
PRESENTATION		
	PRESENTATION POLE ADMINISTRATIF	
QUESTIONS ORALES		

